



**Arcachon
expansion**

TOURISME CONGRÈS ANIMATION CULTURE COMMERCE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOV

ID : 033-439504960-20221215-2022121514-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Jeudi 15 décembre 2022
A 18H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs BEUNARD, SCAPPAZZONI, CAVOLI, MONS, URIOT, FANARA

Pouvoirs :

Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Mr Patrice BEUNARD
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mme Catherine CASSOT
Mr PUJOL a donné POUVOIR à Mme Claire MARESCOT
Mr DELEPAUX a donné POUVOIR à Mr Nicolas SOULIER

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE
Messieurs BONNIN, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, DAVID, MARTINERIE, SEGURA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

DELIBERATION N°2022121514 : REMBOURSEMENT SERVICE RECEPTRIF

La société VINCI ENERGIE a bénéficié d'un avoir le 10 septembre 2020 suite à l'annulation de leur dossier pour cause covid.

Comme précisé dans ce document l' avoir était valable 18 mois.

Une fois ce délai expiré, si aucune proposition de substitution ne convient au client, Arcachon Expansion se doit de procéder au remboursement de cette somme.

N'ayant pas trouvé de compromis avec ce client suite à nos propositions,

Cette délibération n'appelant aucune observation, M. LUMMEAUX demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- AUTORISER le remboursement d'un montant de 1882.50 € à la société Vinci Energie
- AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.
- AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le jeudi 15 décembre 2022

Bernard LUMMEAUX
1er Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

